



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 septembre 2012

L'an deux mil douze, le 20 septembre, à dix neuf heures après convocation légale en date du 13 septembre 2012, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. FOUCAULT, Adjoint, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAMBERT, Mme POUSSIN, Mme TOULEMONDE, Mme WAGNER, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. GLATIGNY donne pouvoir à M. BOUSTIERE
M. LAFOY donne pouvoir à M. LAMBERT
Mme CORDIER donne pouvoir à M. THOMAS

Mme CHRISTMANN donne pouvoir à Mme LEPARQ
Mme GOUSSARD donne pouvoir à Mme BROUARD

Absentes : Mmes TARANNE & YANALIOGLU.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le procès verbal de la séance du 5 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1 Décision modificative

Pour permettre la réalisation, sur l'exercice 2012, d'une partie de la 2^{ème} tranche conditionnelle des travaux de restructuration des places, à savoir les travaux de la place Petit-Jouvet & de la rue Paul Eluard et en tout début 2013 les travaux de la place du 8 mai 1945,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les virements ci-après :

BUDGET COMMUNE

Travaux d'investissement

D	022	01	R	11199	- 100 000 €
D	6531	0	R	11191	- 7 000 €
D	6125	1	R	34799	-25 000 €
D	60611	2	R	31409	-1 500 €
D	60611	8	R	52199	-1 500 €
D	60612	0	R	51170	-5 000 €
D	023	01	OS	11199	+150 000 €
D	61522	0	R	51170	-2 000 €
D	61522	3	R	34199	-4 000 €
D	61522	2	R	31399	-4 000 €
D	2128	8	R	52195	+ 350 000 €
D	2135	3	R	34199	-104 000 €
D	21538	8	R	52301	-20 000 €
D	2135	0	R	12102	-76 000 €
R	021	01	OS	11199	+150 000 €
D	2135	3	R	34370	-27 000 €
d	2041583	8	R	52199	+27 000 €

Délibération n° 13
Virements de crédit

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les virements ci-après :

BUDGET COMMUNE

Réajustement des intérêts

R	6419	0	11190	+ 5 000 €
D	66111	01	51170	+ 5 000 €

BUDGET EAU

R	1641	R99	+ 15 000 €
D	21531	R99	+ 12 500 €
D	2762	R99	+ 2 500 €

Délibération n° 2
Annulation de titres

A la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'annulation des titres suivants :

Année 2011

- Titre n° 157 pour un montant de 6 631€(loyer de la perception émis en double par erreur)
- Titre n° 667 pour un montant de 956.25 €(loyer M. BICHON versé à tort)

Délibération n° 3
SAEDEL – Compte rendu annuel 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu d'activités 2011 de l'opération « la Chamaille ».

Délibération n° 4
Association « Atout Vents » - Convention et versement d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- **signer une convention avec l'association « Atout Vents » afin de définir les modalités d'occupation des locaux de la ville,**
- **verser une subvention exceptionnelle de 1 500 €pour financer les frais occasionnés.**

Délibération n° 5
Association APRODIC – Subvention exceptionnelle

La commission permanente du Conseil Général a décidé d'attribuer à la commune, une subvention d'un montant de 1 500 €pour participer au développement de l'enseignement musical. Les cours sont donnés par des professeurs membres de l'association « APRODIC ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à reverser cette subvention de 1 500 € à l'association APRODIC.

Délibération n° 6
Comité de Bassin d'Emploi - Participation

Suite à la présentation de son action sur le territoire, le Comité de bassin d'Emploi demande si la ville souhaite adhérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer.

Délibération n° 7
Fonds d'aide aux jeunes(FAJ) - Participation

Le FAJ est géré par le département. Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Les communes sont sollicitées pour soutenir le Département au financement de ce fonds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas participer à ce fonds qui est de la compétence du Département.

Délibération n° 8
Classe de neige 2013 – Participation des familles

Après avis de la commission des affaires scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille ci-après.

	Moins de 259	260 à 388	389 à 644	645 à 1028	1029 et plus	Hors commune
Prix du séjour	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €
Subvention Conseil général	49,00 €	49,00 €	49,00 €	49,00 €	49,00 €	49,00 €
Prix par famille sans subvention de la commune	471,00 €					
Participation des Familles	25% 117,75 €	45% 211,95 €	60% 282,60 €	80% 376,80 €	90% 423,90 €	100% 471,00 €
Participation de la Commune	75% 353,25 €	55% 259,05 €	40% 188,40 €	20% 94,20 €	10% 47,10 €	0% 0,00 €

- **donne** la possibilité aux familles de payer en plusieurs mensualités.
- **autorise** la signature de la convention avec l'AAPE Michelet.

PERSONNEL

Délibération n° 9
Tableau des effectifs au 01/10/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- l'ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2° classe à 25/35° afin de procéder au remplacement de Marie NATIVEL.
- l'ouverture du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1° classe pour permettre l'avancement de Valérie LECLERC
- la suppression des postes vacants suite aux promotions et aux départs après avis favorable du Comité Technique paritaire.

Grade ou Emploi	Postes budgétaires
FILIERE ADMINISTRATIVE	
ATTACHE	1
REDACTEUR PRINCIPAL	1
REDACTEUR	1
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 1° CLASSE	2
ADJT ADM TERRITORIAL 1° CLASSE	2 dont 1 à 28/35
FILIERE POLICE	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1
FILIERE TECHNIQUE	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	1
AGENT DE MAITRISE	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1° CLASSE	3 dont
	1 à 30.5/35
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE	23 dont 6 à 35/35
	1 à 30,18/35
	1 à 30/35
	1 à 26/35
	1 à 24.70/35
	1 à 22.10/35
	1 à 22/35
	1 à 20.82/35
	1 à 17.5/35°
	1 à 15/35
	2 à 15.5/35°
	1 à 8/35
	5 à 6.5/35
FILIERE SOCIALE	
A.T.S.E.M. 1° cl.	3 dont 1 à 28/35
FILIERE CULTURELLE	
PROF. TERR. ENS. ART.	1
ASS. TERR. SPE. ENS. ART.	3 dont
	1 à 5/20
	1 à 8/20
	1 à 10/20

Grade ou Emploi	Postes budgétaires
ASS. TERR. ENS. ART.	8 dont
	1 à 9/20
	1 à 8/20
	1 à 6.25/20
	1 à 6/20
	1 à 4/20
	2 à 3/20
	1 à 1.5/20
BIBLIOTHECAIRE	1
ADJOINT DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1 à 25/35
ADJOINT DU PATRIMOINE 2° CLASSE	1 à 25/35

Délibération n° 10

Participation des employeurs à la protection sociale

Le conseil municipal, par délibération n° 10 du 05/07/2012 a décidé de participer à la protection sociale des agents sous forme de labellisation.

Après avis favorable du Comité Technique Partiaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation de 20 € par mois (proratisée suivant le temps de travail) à chaque agent titulaire qui souscrit une mutuelle labellisée.

AFFAIRES DIVERSES

Délibération n° 11

Stand de tir - Dénomination

Un courrier du Président du Stade Loupéen est parvenu en mairie demandant au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de donner le nom de « Raymond Garreau » au stand de tir compte tenu de son investissement pendant 34 ans à cette section.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient cette proposition car Monsieur GARREAU a beaucoup contribué à la bonne marche de cette association.

Délibération n° 12

Accueil du Tour cycliste d'Eure et Loir d'avenir

La ville est sollicitée par l'Association Loisirs Evasion Vélo et Sports pour accueillir le Grand Départ du Tour cycliste d'Eure et Loir Espoirs prévu les vendredi 7 juin 2013. Pour ce faire une participation financière de 3 500 € est demandée, somme à laquelle s'ajoute le buffet campagnard pour environ 170 personnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose d'accueillir un « contre la montre » en 2014 et demande qu'une pause soit faite en 2013.